

Affiché sur le site internet de
la commune le 21/02/2024



La Bastidonne

COMMUNE DE LA BASTIDONNE

République Française
Département du Vaucluse
F- 84120 La Bastidonne

Tél : 04.90.09.63.95

Mail : mairie@la-bastidonne.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le onze février, à dix-neuf heures, le conseil municipal de La Bastidonne régulièrement convoqué en séance ordinaire s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Emma LEON, maire.

Etaient Présents : Vincent MARTIN, Alexandre HAYEK, Laure VINCENT, Lou LOMBARD, Eric LEVANTIS, Sandrine PEREIRA, Thomas NERVI, Emma LEON, Gérard GRELET, Amelle HAFAFSA, Jean-Charles BARBANT, Thierry DELESCUSE, Laurence PETIT et Jacques DECUIGNIERES.

Excusés et ayant donné pouvoir : Hugues SERVIERE.

Absents excusés : -

Absents : -

Secrétaire de séance : Laure VINCENT

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-2 à L 2122-12

M. ou Mme le maire propose au conseil municipal de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre maximum d'adjoints ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur.

L'effectif légal du conseil municipal de La Bastidonne étant de 15 membres, le nombre maximum d'adjoints au maire est de 4.

Décision

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** d'approuver la création de 4 postes d'adjoints au maire.

Fait à La Bastidonne,
Le 11 février 2024,

Laure VINCENT
Secrétaire de séance

Emma LEON
Maire



NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 15
Présents : 14
Absents : 1
Ayant donné procuration : 1

Qui ont pris part à la délibération :
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCAION
07 février 2024
DATE D'AFFICHAGE
07 février 2024

N°002_2024

**Objet : Détermination du
nombre d'adjoints**

Le délai de recours contentieux
devant le Tribunal Administratif de
Nîmes contre la présente
délibération est de deux mois.

45 55
40 50